

Strasbourg, le 29 avril 2020

Madame la directrice académique
des services départementaux de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,
chargés de circonscription du 1^{er} degré

Division du 1^{er}
degré

Objet : Rentrée 2020 – postes à exigences particulières

Affaire suivie par
Aurore MASSON

**P.J : Fiche de candidature
Fiche de poste**

Téléphone :
03.88.45.92.86

Courriel :
aurore.masson@
ac-strasbourg.fr

Adresse :
65, avenue de la
Forêt Noire
67083 Strasbourg
Cedex

J'ai l'honneur de vous informer que les postes ci-dessous seront vacants pour la rentrée scolaire 2020/2021.

- Enseignant en classe dédoublée CE1 EE Prunelliers à Bischheim
- Enseignant en classe dédoublée CP EE Jean Mermoz à Schiltigheim (ouverture)
- Enseignant en classe dédoublée CE1 EE Meinau à Strasbourg (ouverture)

Je précise qu'il s'agit d'une catégorie de postes s'intégrant aux postes « à exigences particulières ». Ce type de poste nécessite la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres et/ou de diplômes ou de la possession d'une compétence ou expérience particulière.

Les personnes souhaitant candidater sur ce type de poste au mouvement, doivent au préalable recueillir l'avis favorable d'une commission départementale. Cet avis restera valable 3 ans.

Les candidats à un même poste seront départagés par le barème en vigueur pour les opérations de mouvement.

La commission départementale aura lieu le 13 mai 2020. La convocation sera envoyée sur l'adresse académique.

Les enseignants volontaires devront adresser **pour le 6 mai 2020, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émettent un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 7 mai 2020: mouvement.1d67@ac-strasbourg**

Les enseignants remplissant les conditions requises et retenus à l'issue de l'entretien, seront départagés par le barème appliqué lors du mouvement départemental. Ils seront affectés sur un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2020/2021.

Pour la Directrice académique,
L'Adjoint de la Directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargé du 1^{er} degré,

Jean-Baptiste LADAIQUE

